HAL
open science

L'enseignement supérieur privé en Tunisie

Sylvie Mazzella

To cite this version:

Sylvie Mazzella. L'enseignement supérieur privé en Tunisie. IMRC. Les territoires productifs en question(s), , pp.236-245, 2006, 9782706819902. hal-01217269

HAL Id: hal-01217269

https://amu.hal.science/hal-01217269v1

Submitted on 19 Oct 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'enseignement supérieur privé en Tunisie
La mise en place étatique d'un secteur universitaire privé

Sylvie MAZZELLA

Depuis le début des années 2000, on assiste en Tunisie, mais aussi au Maroc et au Machrek (Syrie, Liban, Égypte, Jordanie), au développement des établissements privés d'enseignement supérieur (É. Longuenesse, 2004). En Tunisie, à partir d'octobre 2001, vingt et un établissements supérieurs privés, dont dix-huit à Tunis, ont été créés selon la loi du 25 juillet 2000. À la différence d'instituts privés plus anciens qui proposent des formations professionnelles courtes (langue, informatique, électronique, secrétariat) pour non-bacheliers, ou des instituts privés de l'enseignement supérieur dont les diplômes ne sont pas reconnus par l'État, ces établissements supérieurs privés délivrent aux étudiants bacheliers des diplômes universitaires agréés par l'État et tendent à les faire reconnaître sur le marché international.

Ce phénomène constitue un revirement de la pensée d'État très fortement opposée, depuis l'indépendance, à l'existence de tels établissements. La création d'un secteur privé [1] serait désormais l'une des réponses à la crise de l'Université tunisienne qui arrive de moins en moins à offrir des voies d'ascension sociale, à la différence des années qui ont suivi la proclamation de la République. Les analystes de l'enseignement supérieur constatent, dans chacun des pays du Maghreb, une suraugmentation des effectifs, un fort taux de chômage des diplômés locaux, de mauvaises conditions de fonctionnement et le découragement des enseignants (V. Geisser, dir., 2000 ; P. Vermeren, 2000 ; K. Ben Kahla, 2004 ; É. Gobe, dir., 2004). Cette crise de légitimité institutionnelle survient, de surcroît, à un moment où l'accès aux universités européennes et américaines devient, pour des raisons économiques et politiques, de plus en plus sélectif (A. Hafaiedh, 2005).

La création d'un enseignement supérieur privé s'inscrit, par ailleurs, dans un contexte de réformes économiques favorables à la privatisation des entreprises publiques (B. Hibou, 1999), sous l'impulsion du processus de Barcelone et du partenariat euro-méditerranéen, et plus généralement de la libéralisation des services d'éducation encouragée par l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Dans un contexte large de banalisation libérale, l'enseignement supérieur serait ainsi passé de l'ère de la "massification" à l'ère de la "marchandisation" (N. Nirt, 2003).

Toutefois, six ans après la loi sur l'enseignement supérieur privé, ce constat doit être modulé : les résultats escomptés par le Xe Plan de développement économique et social, soit l'objectif de 30 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur privé en 2006, n'est pas atteint. On ne compte que 3 500 étudiants, dont un tiers d'étrangers qui y trouve une formation entièrement francophone et/ou anglophone. Le premier bilan officiel a été tiré lors du séminaire national sur « L'enseignement supérieur privé et le LMD » (Tunis, février 2006), présidé par le ministre de l'Enseignement supérieur : l'État et les promoteurs des filières de l'enseignement supérieur privé auraient surestimé le pouvoir d'achat des

1. Il ne s'agirait évidemment pas de la mise en place d'un secteur privé identique à celui que la France a instauré en 1959, par la loi Debré, et qui concerne les enseignements primaire et secondaire. Les rapports juridiques et financiers que les établissements privés entretiennent avec l'État français relèvent, dans la majorité des cas, de la contractualisation et impliquent une rémunération par l'État des personnels enseignants. Même si c'est ce que réclament explicitement certains établissements tunisiens, relayant les promesses du gouvernement, le lien vers lequel semblent tendre les universités privées et l'État relève plus ici de l'agrément et du conventionnement que de la contractualisation.

familles tunisiennes et la capacité de la société à dépasser rapidement les préjugés négatifs qui pèsent sur ce type de formation resté longtemps sans cadre légal et destiné aux non-bacheliers. Une autre réforme est en cours qui devrait réaffirmer le soutien de l'État, afin d'aider au décollage de ces nouvelles institutions. Cette réforme semble s'inscrire aux confins de trois volontés dispersées : la pression du marché mondial, l'incitation au développement d'un marché libre d'éducation, le contrôle étatique d'un secteur privé conventionné.

À la lecture de ces premiers éléments, on pourrait conclure à l'échec des universités privées en Tunisie traduisant, au final, un phénomène marginal, quantitativement faible au regard des cent quatre-vingt-dix établissements supérieurs publics et de leurs 320 000 étudiants recensés en 2006 [2]. Cependant, analyser des institutions en cours de développement (dont l'effectif a été multiplié par 3,5 en cinq ans) permet de revenir sur un certain nombre de points soulevés par de précédentes études sur la crise de l'enseignement supérieur au Maghreb dans un contexte de libéralisation, depuis la décennie 1990, et de saisir quelques uns des effets socio-économiques de l'apparition de formations supérieures privées.

L'article fait, en effet, l'hypothèse de la constitution d'un secteur privé d'éducation en cours de consolidation et de légitimation, destiné à modifier en profondeur le service d'enseignement supérieur en Tunisie, sous le contrôle politique et gestionnaire de l'État. La première partie analyse l'interdépendance des acteurs privés et publics, ainsi que la forme d'implication de l'État tunisien. La deuxième partie souligne l'enjeu de légitimation des établissements supérieurs privés, en le situant dans la continuité des réformes de l'Université des années 1990. Enfin, à partir d'une analyse des stratégies de ces jeunes établissements et de leur partenariat, la dernière partie revient sur la contribution active du secteur privé à un espace universitaire Sud-Sud – en direction des pays de l'Afrique francophone – et Sud-Nord, en direction de la France, en particulier, avec qui la Tunisie renégocie sa présence et son statut d'ancien pays colonisateur devenu partenaire économique. Il s'agit, en fin de compte, d'analyser le rôle qu'entend jouer la Tunisie dans l'espace euro-méditerranéen universitaire et, plus encore, économique et politique. En outre, au-delà des questions de la relégation universitaire et de la marchandisation des services, il s'agit d'interroger la participation du privé aux transformations locales de l'enseignement supérieur tunisien en termes de reconfiguration des mobilités socioprofessionnelles, de standardisation des formations universitaires et de politique d'accueil des étudiants étrangers, afin de mieux cerner tous les aspects de la libéralisation de l'enseignement supérieur par l'État.

L'enquête de terrain s'est construite, courant 2006, sur des données qualitatives et quantitatives, constituées d'entretiens auprès des directeurs des établissements privés et de responsables de l'enseignement supérieur, de statistiques ministérielles croisées avec un corpus élaboré à partir des dossiers d'étudiants des établissements privés. Elle se base, également, sur des données recueillies dans la presse – chambre d'écho aux revendications des promoteurs de l'enseignement privé et aux professions de foi de l'État tunisien –, sur le site web des établissements privés et sur des observations directes de journées d'étude publiques sur la réforme de l'enseignement supérieur en Tunisie [3].

Une diversification des acteurs de l'enseignement supérieur privé

Les nouvelles formes d'implication de l'État dans le développement du secteur privé de l'enseignement supérieur tunisien s'accompagnent d'une reconfiguration de l'ensemble des acteurs impliqués, dans une interdépendance du privé et du public.

---

2. Ce chiffre ne comptabilise pas les étudiants tunisiens à l'étranger ni ceux de la formation professionnelle ou continue. Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur a triplé en dix ans et devrait dépasser le demi-million à l'horizon 2011, selon les prévisions du XIe Plan de développement économique et social.

3. Cette enquête participe plus largement d'un programme de recherche du « Fonds de solidarité prioritaire à l'appui des recherches en Sciences Sociales » que je coordonne depuis Tunis, dans le cadre de l'IRMC, et qui réunit une quinzaine de chercheurs et enseignants-chercheurs dans des laboratoires partenaires situés en Algérie (CRASC d'Oran et université de Sétif), au Maroc (ORMES, université d'Agadir), en Tunisie (université de Sousse) et en France (LAMES, URMIS SOLIIS, GREQAM, LPED) sur la question des « Étudiants étrangers au Maghreb : vers quelle internationalisation de l'enseignement supérieur et vers quelles circulations des compétences ? ».

Une nébuleuse d'acteurs privés et publics

Ces sociétés anonymes que sont les établissements supérieurs privés et leurs présidents-fondateurs relient entre eux de multiples acteurs privés et publics : l'État, les actionnaires du privé, les entreprises, les banques tunisiennes, la Banque mondiale, la Chambre syndicale de l'enseignement supérieur privé, les enseignants des secteurs public et privé.

Ces nouveaux présidents-fondateurs, entrepreneurs de l'enseignement supérieur privé, sont pour la majorité d'entre eux les directeurs de ces établissements (un seul cas de président-fondateur directeur d'une agence de voyage qui a nommé un directeur ayant un doctorat, comme le stipule la loi). Ce sont d'anciens universitaires du secteur public, ayant obtenu leur doctorat à l'étranger (France, États-Unis, Canada), ou d'anciens directeurs d'établissement privés. Un seul de ces établissements, le premier d'entre eux autorisé par l'État en 1992, n'est pas dirigé par le fondateur, mais par son fils qui, après des études de gestion dans les universités canadiennes et américaines, a pris la direction de l'université privée de son père, en 2000. Tout au long de leur carrière en Tunisie, les présidents-fondateurs ont rempli des responsabilités administratives au sein de l'enseignement supérieur public en tant que directeur d'instituts supérieurs, directeur des missions universitaires et scientifiques tunisiennes en France et aux États-Unis, ou encore comme conseiller sur les réformes de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. D'autres ont dirigé des bureaux d'études privés ou ont travaillé en tant qu'expert du droit, de la finance ou de la gestion. Ils ont pour associés des universitaires du public, des directeurs de banques, des patrons ou des ingénieurs de sociétés privées.

Leurs sociétés anonymes peuvent regrouper jusqu'à quatre-vingt actionnaires dont une bonne part d'entreprises privées tunisiennes. Ces actionnaires sont parties prenantes de la formation (enseignement, suivi de stages en entreprise, recherche commanditée) et potentiels employeurs. Des banques privées tunisiennes sont aussi actionnaires d'établissements supérieurs privés, et leurs cadres viennent y suivre une formation continue. Le secteur bancaire participe d'autant plus à la genèse de ces établissements et au comité pédagogique que les directeurs des études et formations à la banque ont un profil de chercheurs universitaires et restent membres d'unités de recherche de l'enseignement public.

Ces présidents-fondateurs mènent, par ailleurs, un *lobbying* actif auprès du milieu des entreprises ou celui du corps diplomatique, à l'occasion de rencontres organisées notamment par le ministère, les ambassades ou l'UTICA [4], et à travers leur adhésion à des clubs tels que le Lions Club tunisien. Leurs établissements sont soutenus par un syndicat qui s'est récemment rendu autonome de l'enseignement secondaire mais qu'ils ne reconnaissent pas unanimement comme représentatif. Nombre de ces présidents n'assistent pas à ses réunions et préfèrent encore une voie plus directe et personnalisée auprès de responsables du ministère, exerçant le rôle qu'ils ont souvent joué par le passé, celui de conseillers, au moyen de notes de synthèse et d'évaluation sur leurs propres établissements.

La forme d'implication de l'État tunisien

En vingt ans, le discours officiel sur l'enseignement supérieur privé s'est inversé et s'est éloigné des recommandations du ministre Abdelaziz Ben Dhia qui déclarait, dans son rapport de 1985, que le développement de l'université privée serait historiquement une très grave erreur, responsable de la désintégration de la société (K. Ben Kahla, 2004). De plus, à la différence des années 1980 ou du début des années 1990, durant la réforme du ministre Mohammed Charfi [5], la menace de la contestation politique islamiste n'interdit pas le développement de cette filière privée. Les établissements privés du technique supérieur vont se développer de manière spontanée (P. Vermeren, 2000, 200). Cette orientation libérale de l'enseignement supérieur, d'abord sans cadre légal, s'inscrit pleinement dans le processus de reconfiguration et de diversification du paysage universitaire tunisien de la

4. L'Union des travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) est un syndicat patronal dont dépend le syndicat de l'enseignement supérieur privé.

5. Cette réforme tunisienne de l'éducation, appuyée par l'OCDE, commencée en 1989 et légalisée en 1991, comportait trois volets : la révision du contenu des programmes, celui des manuels scolaires et la formation des enseignants. La loi du 29 juillet 1991 visait une réforme et un contrôle du système éducatif islamique.

décennie 1990 suite aux réformes qui ont concerné aussi bien l'enseignement supérieur que la formation professionnelle.

Ces réformes [6] dans l'enseignement supérieur répondent au mot d'ordre étatique de redéploiement de l'enseignement selon des objectifs stratégiques d'employabilité (*qâbiliya at-tashghîl*), adaptés aux contraintes d'un marché de l'emploi de plus en plus privatisé, localement et globalement. Elles consistent, durant ces années, à la création de filières d'excellence auparavant réservées aux expatriés (IPEST [7], École polytechnique), ainsi qu'à la mise en place d'un réseau d'institutions [8] et de nouvelles filières destiné aux techniciens et techniciens supérieurs dans diverses disciplines (génie mécanique, génie électronique, génie civil, informatique industrielle et de gestion, économie et administration des entreprises). En parallèle, la formation professionnelle est restructurée et revalorisée, dans ce contexte, selon la loi d'orientation professionnelle de 1993.

La première université privée en Tunisie, autorisée à ouvrir ses portes mais dont les diplômes ne sont pas reconnus par l'État tunisien, est ainsi créée en 1992, suite à la création de la première École professionnelle privée d'électronique et d'automatisme (EEA) en 1973. Fin 1990, ces établissements privés de l'enseignement supérieur sont au nombre de cinq et accueillent alors des étudiants ayant échoué au baccalauréat, ceux ayant échoué à tous les examens du secteur public, ou encore les bacheliers déçus par leur orientation universitaire [9]. Avec la nouvelle loi de 2000 qui institue l'obligation du baccalauréat à l'entrée et l'agrément des diplômes par l'État, l'enseignement supérieur privé gagne en crédibilité. Ses établissements forment désormais des diplômés de l'État tunisien et des cadres de la formation continue [10]. Une nouvelle loi en cours a pour but de régulariser les étudiants bacheliers qui ont poursuivi des études supérieures dans le privé avant la loi de juillet 2000, et qui avaient obtenu des diplômes non encore reconnus. Une révision de la loi est également attendue sur la diversification et l'ajout de nouvelles filières considérées comme "chasse gardée" du secteur public (la médecine, la pharmacie, les spécialités courtes de santé) [11].

Aujourd'hui, le ministère de l'Enseignement supérieur dit encourager ces formations supérieures privées dont il attend qu'elles résorbent le flux grandissant des étudiants et les dotent des outils dont ils auront besoin sur un marché de l'emploi en mutation [12]. L'État accorde à ces établissements une marge de manœuvre dans la préparation des programmes de formation s'agissant de la création de nouvelles filières en fonction des besoins du marché ou, à l'inverse, de leur suppression quand elles ne correspondent plus à un réel besoin. En 2000, le Xe Plan propose, notamment, de leur offrir une exonération fiscale sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans, un terrain pour la construction des bâtiments, le quart du coût du projet et le quart des salaires des enseignants et formateurs recrutés pour une période de dix ans. Par ailleurs, l'État veille au respect des normes en matière de répartition des enseignements, de déroulement des examens, de délivrance des diplômes. Il peut, à l'occasion, sanctionner fermement : en juin 2006, par exemple, un établissement a ouvert illégalement un DEA (les établissements supérieurs privés n'y étant pas autorisés) et a créé une université privée au Gabon sans l'agrément du gouvernement tunisien ; or il lui a été interdit, par décision du Tribunal de première instance de Tunis, d'inscrire de nouveaux étudiants pendant deux ans.

---

6. Elles surviennent après un objectif de déploiement de formations massives des diplômés des années 1960-1970 et une phase de généralisation des plans d'ajustement structurel et de démarrage des réformes économiques des années 1980, telles « le programme de mise à niveau intégrale de l'économie » (F. Siino, 2004a). Les autorités tunisiennes se fixant alors comme objectif de stimuler les initiatives privées et de restructurer les entreprises publiques afin de les privatiser.

7. L'Institut préparatoire aux études scientifiques et techniques (IPEST) est un établissement public réputé qui vise l'excellence, créé au début des années 1990 dans le cadre de la réforme des études d'ingénieur.

8. L'Institut national des sciences appliquées et technologies (INSAT) et les Institut supérieurs des études techniques (ISET).

9. Les étudiants tunisiens sont orientés en fonction de leur moyenne au baccalauréat et suivant un barème d'admissibilité. Sauf à avoir recours au privé, les étudiants sont contraints d'accepter la filière s'ils veulent bénéficier de bourses d'études.

10. L'État l'a encouragée, ces dernières années, auprès des petites et moyennes entreprises tunisiennes au moyen de la Taxe sur la formation professionnelle (TFP).

11. Quotidien *Le Temps* du 27 novembre 2006.

12. Entretien du ministre accordé au quotidien *La Presse de Tunisie* du 4 septembre 2006.

Six ans après la loi, ces établissements vont jusqu'à regretter un manque d'investissement de l'État et une situation d'inertie qui les laisserait dans l'attente d'une réforme à venir. Les présidents-fondateurs déplorent que les pouvoirs publics ne tiennent pas toutes leur promesses, notamment celles liées à la prise en charge d'une partie des salaires et des charges sociales de leurs enseignants qui sont, pour la plupart, soit vacataires, soit issus du secteur public. Leur souci n'est pas seulement financier. Si la participation de l'État au financement des études devient un enjeu majeur, c'est qu'il s'agit aussi de décoller la lourde étiquette "d'écoles de riches" qui ralentit leur essor. Les directeurs de ces établissements souhaitent que l'État impulse une réflexion quant au financement des études et qu'il mette en place des dispositifs appropriés pour le paiement partiel de la formation des étudiants, seul moyen, selon eux, de sortir de leur "ghetto doré" [13], et de désengorger les universités publiques qui ont dépassé leur capacité d'accueil.

En attendant, ces établissements font appel à des investisseurs étrangers favorables à leurs initiatives. Afin de finaliser un projet de grand campus américain à 40 km au nord de Tunis, l'un d'entre eux compte ainsi sur l'appui de la Banque mondiale et de financements saoudiens. Mais, pour se faire, il espère l'autorisation de l'État tunisien qui est jusqu'à présent refusée aux universités privées ayant recours à un financement extérieur. D'autres s'organisent en interne en créant des dispositifs partiels d'aide aux étudiants méritants, avec l'aide locale de partenaires privés, entreprises ou banques tunisiennes. Ainsi, un établissement accorde un nombre limité de bourses couvrant partiellement ou entièrement la formation de certains élèves si des raisons sociales le justifient ; il a obtenu, auprès de ses entreprises partenaires, un "parrainage" comportant la couverture totale ou partielle des frais d'étude au vu des résultats des étudiants et de leur situation sociale. D'autres proposent la création de "chèques de formation" destinés aux étudiants, à l'instar de ce que suggère la formation professionnelle privée. Des établissements comptent déjà des "boursiers", parmi leurs étudiants étrangers, soit de la Banque africaine du développement (BAD), soit de la Banque islamique de développement (BID), soit encore de deux gouvernements, ceux du Gabon et de la Côte d'Ivoire. Quelques établissements privés sont en pourparlers avec des banques tunisiennes, dont certaines, comme la BIAT, sont actionnaires de ces établissements. Il s'agit de mettre en place des "crédits études" dont le remboursement serait garanti, non seulement par la caution solidaire des parents, mais aussi par la qualité des études accomplies et par les perspectives d'emploi. Par ailleurs, le directeur d'un établissement supérieur privé, fort de son expérience – il a participé à la création du statut du corps des technologues en Tunisie (enseignants des instituts supérieurs d'études technologiques) –, a créé dans son établissement un statut privé d'enseignant-chercheur. Le recrutement se fait par un jury interne, et la progression des salaires est calculée sur la base du statut du corps des technologues, avec une grille de salaires supérieure à celle du secteur public.

La privatisation, au sens qu'en donne B. Hibou (1999) – la diffusion de l'usage d'intermédiaires privés dans des fonctions antérieurement dévolues à l'État –, ne signifie pas retrait de l'État dans l'enseignement supérieur ou son désengagement, mais bien une autre forme d'engagement. La tentative de concilier libéralisation économique et maintien d'un ordre politique centralisé et autoritaire, comme le note F. Siino (2004b), n'offre cependant pas une voie facile de mise en œuvre étatique du secteur universitaire privé. Il s'agit de lui accorder une place dans le champ universitaire autre que marginale.

Vers quelle légitimation des établissements privés de l'enseignement supérieur ?

Un des enjeux essentiels de la légitimation de l'enseignement supérieur privé est dans sa capacité à élargir son public, à diversifier son offre. Toute la difficulté pour ce secteur en cours de consolidation est de sortir de l'étiquetage d'université "de second ordre pour

13. Les frais d'inscription annuels varient, en moyenne, de 3 000 à 7000 dinars tunisiens (soit 1 788 à 4 172 euros), sachant que la tranche supérieure se situe autour de 8 000 à 10 0000 dinars (soit 4 768 à 5960 euros), et que le SMIC en Tunisie est d'environ 200 dinars, soit 120 euros.

riches étudiants". La politique étatique de libéralisation du marché de la formation supérieure entraîne, aujourd'hui, une diversification des stratégies d'établissement, entre intérêts privés et intérêt public.

Ces établissements sont actuellement en mesure d'accueillir des nouveaux bacheliers pour des diplômes universitaires de premier cycle jusqu'à la maîtrise [14] (sciences de gestion, études commerciales, finance, marketing, informatique appliquée à la gestion, droit, langues, science comptable, etc.), et de proposer des diplômes d'ingénieur ou d'architecte, des diplômes universitaires de technologie et des masters spécialisés. L'orientation stratégique diffère cependant d'un établissement à l'autre, d'un directeur à l'autre. On trouve ceux qui sont issus de la formation professionnelle privée et qui viennent grossir les rangs des établissements pris dans une logique quantitative de développement commercial. Ils ont agrandi leurs locaux et élargi le spectre de leurs filières jusqu'à proposer quatre-vingt formations en direction des nouveaux bacheliers, des étudiants de premier cycle et des cadres d'entreprises privées. Ce sont des universités privées qui accueillent le plus d'étudiants étrangers. À l'inverse, il y a ceux qui, formés dans le giron de l'Éducation nationale, revendiquent la continuité de leur mission publique dans le privé. Leurs présidents-fondateurs, enseignants de renom retraités de l'enseignement supérieur public, avaient participé activement à la conduite des réformes des années 1990 visant aussi bien la création de filières d'excellence que l'institutionnalisation de nouvelles filières de techniciens du supérieur ou la revalorisation de la formation professionnelle publique. Cette décennie 1990 devait servir de terreau à la décennie suivante pour la formation de ces "nouveaux" promoteurs d'un secteur privé de l'enseignement supérieur.

L'établissement supérieur privé qui pousse le plus loin cette logique du public dans le privé, y cherchant le moyen de se distinguer des autres universités privées, est, sans aucun doute, celui que son président-fondateur présente comme "une école d'ingénieur privée d'utilité publique", ou encore "une école militante" [15]. Le projet réunit trois groupes d'actionnaires : un premier groupe constitué d'une centaine d'universitaires et d'ingénieurs, un deuxième groupe composé d'une vingtaine d'entreprises privées dans le domaine des TIC, et trois grands groupes financiers tunisiens. Les quatre fondateurs, personnalités de renom en Tunisie (dont l'ancien directeur-fondateur de l'IPEST et le directeur-fondateur de Sup'com), ont été des acteurs de l'histoire des réformes de l'Université tunisienne des années 1990. Ils cherchent, en fin de carrière, le moyen de poursuivre, dans le privé, une réforme nationale publique commencée quinze ans plus tôt. La carrière d'enseignant de son président-fondateur s'est ainsi déroulée dans l'enseignement supérieur public tunisien [16]. Il y a conduit, de 1990 à 1995, la réforme de l'enseignement supérieur technique (création des instituts préparatoires aux études d'ingénieur, création des ISET, réforme des études d'ingénieur). Le réseau d'inter-connaissance, dénommé "club" par le président-fondateur, qui forme le premier groupe de sociétaires, est composé d'une centaine de collègues en activité, aux côtés de "vétérans" de la réforme des années 1990, qui ont accepté de contribuer financièrement au projet. Ce sont des universitaires ou ingénieurs, tous Tunisiens vivant dans leur pays ou issus de la "diaspora" tunisienne [17]. De nombreux enseignants des établissements supérieurs publics (ENIT, Sup'com, IPEST et des enseignants technologues des ISET) y sont associés, ainsi que d'anciens collègues universitaires ou ingénieurs ayant fait carrière dans le privé en tant que consultant, chargé d'affaires, chef de

14. À l'exclusion des diplômes supérieurs destinés aux travaux de recherche fondamentale.

15. Entretien, septembre 2006.

16. Docteur d'État en sciences physiques à l'université de Paris VI (1978), il devient directeur des études à l'École nationale des ingénieurs de Tunis (ENIT) (1982-2000). Tout au long de sa trajectoire professionnelle, il prend de nombreuses responsabilités administratives au sein de l'enseignement supérieur public en étant le fondateur d'un bon nombre d'institutions universitaires telles que l'École supérieure des postes et télécommunications de Tunis (1990-1993) (ESPTT devenu Sup'com), l'Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Nabeul et l'Institut supérieur technique de Nabeul (1988-1990). Il a été, par ailleurs, président-directeur général de l'Agence tunisienne de la formation professionnelle (1995-1999) et directeur-fondateur de la mission universitaire de Tunisie en France (1993-1995).

17. On compte, parmi eux, un enseignant à l'université de Paris IX-Dauphine, un professeur à l'université Paris I-Sorbonne, un maître de conférences à l'université de Paris VIII, un enseignant de l'université du Qatar. On y trouve une dizaine d'anciens élèves de l'École polytechnique (Paris), des ingénieurs civils de l'École des mines (Paris) ou des anciens élèves de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm (Paris).

projet dans des sociétés tunisiennes, françaises ou allemandes. Ces défenseurs de formations dites d'excellence des grandes écoles techniques du secteur public, perçues comme nécessaires à la reproduction des élites au service de l'État et à la "mise à niveau" des entreprises tunisiennes, se tournent vers le privé à un moment où le secteur public, saturé, représente moins d'attrait pour une jeunesse diplômée et recherchée par des PME tunisiennes et par des groupes internationaux délocalisés en Tunisie.

Leurs étudiants sont des cadres d'entreprises privées et, surtout, de nouveaux bacheliers qui n'ont pas obtenu la filière choisie, ou encore des étudiants du premier cycle sortis du secteur public, issus essentiellement des filières courtes des Instituts supérieurs des études techniques (ISET). Une fois titulaires d'un diplôme universitaire d'études techniques (deux ans et demi après le baccalauréat), ceux qui n'ont pas pu trouver un emploi ni réussir le concours d'entrée aux écoles publiques d'ingénieur, se tournent alors vers les établissements privés agréés, afin de poursuivre des études d'ingéniorat : « Nous récupérons ce que l'enseignement public représente injustement comme les déchets de l'enseignement supérieur », argumente le président-fondateur.

L'enseignement supérieur privé mise ici sur les "laissés-pour-compte" du système universitaire public pariant sur un retournement de stigmatisation, à l'instar de ce que décrivent S. Ben Sédrine et V. Geisser (2001) sur les destinations dites "de seconde chance" vers d'autres pays du Maghreb, longtemps considérées par les Tunisiens comme "des destinations poubelles". Toutefois, à l'inverse de ces dernières, les établissements supérieurs privés parient sur une professionnalisation de l'enseignement supérieur privé et une meilleure insertion professionnelle locale en fin d'études. En outre, ils misent sur un renversement de la tendance au départ des étudiants tunisiens vers des universités étrangères, notamment celles d'Europe de l'Est et de Russie. Ils espèrent exercer une forme d'attractivité auprès des jeunes qui ne sont pas partis à l'étranger ou qui en reviennent déçus. Ils comptent ainsi sur les effectifs d'étudiants revenus au pays et des bacheliers qui ont suivi leurs études secondaires dans des lycées francophones ou anglophones de Tunisie, mais qui rencontrent un problème d'adaptation avec l'arabisation de filières dans les universités publiques tunisiennes. Pour cela, la grande majorité de ces établissements supérieurs privés développent l'offre de formation dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, en pleine expansion, perçu comme le principal gisement d'emplois à venir.

À la figure de l'ingénieur d'État, des décennies 1960-1970, puis de l'homme d'affaires, ingénieur-conseil, des décennies 1980-1990 (É. Longuenesse, 2004, 347), succèderait la figure de l'ingénieur en informatique appliquée à la communication et à la gestion, le "manager communicant" du privé. Le défi principal du secteur privé reste celui de proposer une alternative crédible de qualité face à l'abondance de l'offre du public, et à la mondialisation. Le secteur privé de l'enseignement supérieur se trouve devant le double paradoxe de devoir offrir une formation locale "délocalisée" – dans le sens où il doit répondre aux exigences du marché de l'emploi, à la demande des PME et des firmes internationales implantées en Tunisie –, et un service d'excellence pour le plus grand nombre, ouvert sur le marché universitaire international.

Vers un espace euro-africain de l'enseignement supérieur privé ?

La légitimation du secteur privé d'enseignement supérieur tunisien passe, de plus en plus, par le développement de la coopération scientifique internationale. Une des caractéristiques des établissements privés de l'enseignement supérieur est de chercher des partenariats avec les universités françaises et nord-américaines, ce qui leur permet de valider leurs diplômes, non seulement sur le marché étranger, mais aussi sur le marché local où les universités étrangères occidentales représentent un idéal d'ascension sociale, en Tunisie (V. Geisser, 2000). Ces établissements y favorisent la pénétration des modèles européen et anglo-saxon sans que les étudiants tunisiens soient obligés d'émigrer à l'étranger. Ce phénomène d'internationalisation participe de l'évolution récente de l'Université vers l'harmonisation des formations universitaires

(processus de Bologne, LMD) [18] qui permet la mobilité des enseignants et conduit à une double diplômation [19]. Il participe également à l'ambition de ces établissements supérieurs privés d'inscrire leur formation dans la hiérarchisation des établissements de l'enseignement supérieur en Tunisie, dessinée dans les années 1990, où certains diplômes locaux ont acquis une notoriété auprès des employeurs privés et publics et prétendent rivaliser avec ceux des formations européennes. Leur partenariat se tourne aussi vers les pays africains et participe là, hors du cadre officiel de la politique de coopération scientifique du secteur public, d'une politique d'accueil des étudiants étrangers en Tunisie.

Le partenariat des établissements supérieurs, privés ou publics, du Sud et du Nord prend diverses formes. Il peut aller du simple échange d'étudiants pour la validation de stages avec des universités françaises, canadiennes ou américaines, à un enseignement transnational "franchisé" *via* l'équivalence de masters spécialisés avec des universités étrangères réputées qui délivrent des diplômes labellisés. Un établissement privé tunisien a ainsi créé un *executive MBA* en double diplômation avec Paris-Dauphine (dont le vice-président est un des membres-fondateurs du dit établissement privé tunisien) et Paris I-Sorbonne. Il s'agit d'une formation demandée par les actionnaires industriels tunisiens et destinée à des cadres techniques assurant des tâches de management dans leur entreprise : « Si la formation d'ingénieur davantage axée sur les fonctions managériales (du type ingénieur ENSAE en France ou *industrial engeneering* aux États-Unis) apparaît comme utile à nos entreprises et notre économie, alors notre établissement sera bien placé grâce au MBA », souligne son directeur. Ce même établissement compte des accords de double diplômation à l'international avec l'ENIC Telecom (Lille I) et l'EISTI (Paris) en même temps qu'il conclut, localement, un partenariat pédagogique avec l'École supérieure des communications de Tunis (Sup'com). Un autre établissement supérieur privé a conclu un partenariat avec l'Institut supérieur de gestion de Tunis et l'université de Lyon III. Un troisième, dont la mission est de former des managers sur le modèle anglo-saxon, délivre deux diplômes de masters spécialisés dont le MBA (*Master of science in business*) en co-diplômation avec l'université américaine du Maryland. Son directeur, qui a étudié et vécu aux États-Unis, espère pouvoir attirer sur le sol tunisien, non seulement des cadres maghrébins, mais de plus en plus de cadres étrangers européens qui trouvent, dans son établissement, une formation labellisée grâce à des professeurs venus de l'université du Maryland et à un enseignement par *e-learning* à prix *discount*, comparée au prix de la formation en Europe ou aux États-Unis. Un autre a créé son établissement dans le but de délivrer des diplômes d'État tunisiens en gestion hôtelière, en complément de la formation professionnelle de l'Institut Vatel dont il partage les locaux et dont le directeur actuel, à Tunis, est le fils de la présidente de cet établissement. Les expériences de partenariat se multiplient. Certains établissements privés ont obtenu des accords avec des leaders mondiaux des technologies de l'information et de la communication (CISCO, Microsoft, Sun, Linux), afin de préparer les étudiants à des certifications internationalement reconnues dans le domaine de la programmation, du développement de logiciel, de l'administration de réseaux, ou de la sécurité des applications informatiques.

On ne compte pas d'universités étrangères délocalisées en Tunisie, mais la concurrence étrangère est envisagée dans ce domaine aussi bien par le Canada (HEC), l'Italie, que par l'État français qui serait favorable à la création d'une université privée de droit tunisien, autofinancée par les frais d'inscription, délivrant des diplômes français portés par des universités françaises réputées. L'arrivée de ces universités privées, si ces projets aboutissent, risque de

18. Processus lancé, en juin 1999, lors de la déclaration de Bologne qui a fixé à l'an 2010 l'achèvement de la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur devant répondre aux grands objectifs suivants : mettre en place un système de diplômes lisibles et comparables ; privilégier un système fondé sur deux cursus, avant et après licence ; mettre en place un système de crédits ; promouvoir la mobilité et la coopération européenne ; promouvoir la dimension européenne.

19. Le quotidien *Le Monde* du 1er octobre 2005 n'hésite pas à qualifier ce phénomène de "compétition mondiale acharnée autour de l'enseignement supérieur", à l'appui des dernières projections du Commissariat général du plan (1,9 millions d'étudiants étrangers dans le monde) et de l'OCDE qui parle désormais de part de marché dans l'enseignement supérieur : les États-Unis en détiennent 28 %, contre 12 % pour le Royaume Uni, 11 % pour l'Allemagne, 10 % pour la France.

déstabiliser le marché local bien que le secteur privé de l'enseignement supérieur tunisien reste compétitif par son partenariat avec les entreprises locales et les établissements du secteur public. *A contrario*, elle contribuera au processus de légitimation de ce secteur privé.

Face à la faiblesse de la demande locale et, inversement, à l'augmentation de celle de pays africains tels que le Gabon et la Côte d'Ivoire, des directeurs d'universités privées ont multiplié, ces dernières années, les formes d'accord avec les établissements privés et publics des pays de l'Afrique francophone. Certains établissements ont mis en place un bureau d'accueil, une Maison de l'étudiant étranger qui aide à l'ouverture d'un compte bancaire en Tunisie, explique les procédures de visas, assure l'accueil à l'aéroport et l'hébergement provisoire en foyer, met en relation avec l'association des étudiants de l'établissement. Ces directeurs vont régulièrement en mission dans les pays africains (Cameroun, Sénégal, Congo, Mali, Guinée, Tchad, Côte d'Ivoire mais aussi Algérie et Mauritanie) pour y présenter leurs établissements respectifs lors de journées "portes ouvertes" organisées par les universités publiques et les établissements supérieurs privés de ces différents pays. Ils y ont constitué des bureaux privés "de conseil en formation", avec les ressortissants du pays qu'ils emploient sur place dans le but de prospecter le marché et de promouvoir leurs établissements. Aujourd'hui, un étudiant africain du Gabon ou du Cameroun peut commencer deux années de formation dans un établissement privé de son pays et valider sa licence dans une des universités privées de Tunisie. Leur effectif, dans les universités privées tunisiennes, est en augmentation constante depuis 2001. Le marché est offensif au point qu'une université privée tunisienne a tenté une délocalisation au Gabon.

Pour la Tunisie, ces échanges représentent une source de recettes d'exportation en devises, correspondant aux dépenses des étudiants étrangers en frais de voyage, de scolarité et de subsistance (estimées entre 5 000 à 8 000 euros annuel par étudiant) : « Le développement à l'international est un marché porteur », souligne un directeur d'université privée pour le mensuel *Le manager* (septembre 2006), « puisque plus du tiers de nos effectifs sont des étrangers, venus pour la plupart d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Nous pourrions fixer comme objectif de porter ce taux à 50 % et plus. Cela doperait nos recettes en devises, qui ont atteint 10 millions de dinars au cours des cinq dernières années ». Les directeurs de ces établissements expliquent cette préférence pour la Tunisie comme la conséquence d'un choix par défaut, ce pays récoltant les effets positifs d'une politique migratoire européenne sélective. Ils l'expliquent aussi comme une des conséquences de la politique internationale tunisienne qui tend à rassurer des familles pour qui la Tunisie serait "déjà l'Europe". Elle est enfin vécue, pour les plus riches étudiants, comme un tremplin vers un troisième cycle au Canada ou en France.

Sans doute, la dimension régionale du Maghreb devrait jouer un rôle stratégique en ce domaine, à l'aune d'une volonté politique commune de constituer "un espace universitaire euro-maghrébin solidaire". C'est en ce sens qu'a œuvré la Deuxième rencontre des recteurs et présidents d'universités francophones et maghrébines (Tunis, décembre 2006) où a été examiné l'état d'avancement du système LMD et le projet de statuts du Collège académique des universités francophones euro-maghrébin. À travers les formes de partenariat dans l'espace universitaire Sud-Nord et Sud-Sud – stages, *e-learning*, équivalences des diplômes, délocalisation –, impulsées ces dernières années par les universités privées en Tunisie, ne verrait-on pas déjà une contribution active à la création plus large d'un espace euro-africain dont la Tunisie serait, en concurrence avec le Maroc, une gare d'aiguillage ?

Conclusion

Le très faible pourcentage d'étudiants fréquentant aujourd'hui des établissements supérieurs privés ne doit pas masquer un phénomène tendanciellement important et un changement d'optique de la politique gouvernementale. La Tunisie, depuis le début des années 2000, met en place un véritable secteur privé d'enseignement supérieur, destiné à concurrencer, comme à compléter, un secteur public en surcharge et partiellement inadapté. D'abord marginalisés dans la formation

professionnelle et technique de courte durée, puis tolérés sur le créneau d'une université "de la seconde chance", les établissements supérieurs privés se multiplient, aujourd'hui, dans un cadre légal de plus en plus affirmé.

La mission de ces établissements est de taille. Il s'agit de répondre à une demande née des failles du système public d'enseignement : la sélection par le classement à la sortie du baccalauréat crée une insatisfaction que, seuls, les plus riches et les plus mobiles peuvent combler en partant à l'étranger. L'enjeu est de dépasser l'image dépréciée attachée à ces universités et à leurs enseignants pour attirer une clientèle plus nombreuse. Le paradoxe est que cette quête d'image ne peut aboutir sans l'aide et la caution de l'État.

Si la création d'un secteur privé est la stratégie employée par l'État pour adapter l'enseignement supérieur aux nouvelles exigences du marché – intérieur et extérieur –, elle ne peut se faire qu'avec l'aide financière, légale et – disons – symbolique, de l'État. C'est le sens que l'on peut donner à la mise en place de normes d'enseignement et, plus encore, aux sanctions frappant les établissements qui ne s'y soumettent pas. Loin de signifier un retrait de l'État, la création de ce secteur privé en modifie l'engagement. En outre, selon une déviation toute libérale, les directeurs de ces établissements privés réclament davantage d'investissement étatique. Cette collusion paradoxale d'intérêts privés et de l'intérêt public, où se mêlent entreprises et banques privées et financement étatique, aboutit à une configuration hétérogène, et encore mal maîtrisée, des profils d'établissement. Avec la création étatique d'un secteur privé, on assiste, d'une part, à la mise en place d'universités marchandes qui raisonnent sur une rentabilité tous azimuts mais à court terme et, à l'inverse, à la création d'écoles militantes dont le créneau commercial relève de l'utilité publique.

L'ouverture vers une vocation internationale des établissements supérieurs privés tunisiens relève de la même ambiguïté. D'un côté, il s'agit de trouver de nouveaux marchés, aussi bien en attirant la clientèle riche des pays pauvres qu'une clientèle d'étudiants mobiles, originaires des pays riches. Il s'agit en somme de bâtir une légitimation par l'excellence que le cadre national tarde à accorder. D'un autre côté, l'État cherche à actualiser pour, et par, le système d'enseignement supérieur, le nouveau dessein que la Tunisie se donne : celui d'être un pays-ressource pour le Sud, en particulier l'Afrique Noire francophone, et un partenaire pour le Nord, lieu d'échanges obligé entre l'Afrique et l'espace euro-méditerranéen. Dans ce domaine, se redessinent aussi les relations privilégiées et fluctuantes de la Tunisie et de la France. Loin d'être un simple avatar de la libéralisation mondialisée, la mise en place d'un secteur privé d'éducation est un enjeu politique majeur pour l'État tunisien.

Bibliographie

BEN KAHLA Karim, 2000, « La crise de l'université tunisienne au crible de la Banque mondiale : analyse d'une rhétorique opportuniste », in Vincent Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : parcours migratoires et trajectoires d'insertion*, Paris, CNRS Éditions, 154-178.

BEN KAHLA Karim, 2004, « L'université tunisienne face au dilemme universalité / mondialisation. Réflexions sur la "fracture universitaire" et les modes de structuration de l'enseignement supérieur en Tunisie », *Annuaire de l'Afrique du Nord 2002*, Paris, CNRS Éditions, 160-186.

BEN SEDRINE Saïd et GEISSER Vincent, 2001, *Le retour des diplômés. Enquête sur les étudiants tunisiens formés à l'étranger : Europe, Amérique et Monde Arabe*, Tunis, CPU, 165 p.

GEISSER Vincent, 2003, « Les diplômés tunisiens formés à l'étranger sont-ils encore des élites ? », in Noureddine Sraïeb (dir.), *Anciennes et nouvelles élites du Maghreb*, Aix-en-Provence : Alger : Tunis, Édisud : INAS : Cérès, 305-320.

GEISSER Vincent (dir.), 2000, *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS Éditions, 332 p.

GOBE Éric (dir.), 2004, *L'ingénieur moderne au Maghreb (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 388 p.

HAFAIEDH Abdelwaheb, 2005, « Le visa étudiant. Objet de désir, miroir des indésirables », *Cahiers du CERES. Série sociologie*, n° 27, Tunis, CERES, 222 p.

HIBOU Béatrice (dir.), 1999, *La privatisation des États*, Paris, Karthala, 398 p.

HIRT Nico, 2003, « Au Nord comme au Sud, l'offensive des marchés sur l'université » [éditorial], *Alternatives Sud*, vol. 10, n° 3, Paris : Louvain-la-Neuve, L'Harmattan : Centre tricontinental, 9-31.

LEBEAU Yahn, PIRIOU Alain et SAINT-MARTIN Monique, 2003, *État et acteurs émergents en Afrique*, Paris : Ibadan, Karthala : IFRA.

LONGUENESSE Élisabeth, 2004, « Entre bureaucratie et marché : quelle reconversion pour les ingénieurs ? Remarques à partir du Proche-Orient », in Éric Gobe (dir.), *L'ingénieur moderne au Maghreb (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 347-373.

SIINO François, 2004a, « L'Université tunisienne banalisée. Mise à niveau libérale et dépolitisation », *Annuaire de l'Afrique du Nord 2002*, t. 40, Paris, CNRS Éditions, 187-200.

SIINO François, 2004b, *Science et pouvoir dans la Tunisie contemporaine*, Paris, Karthala, 405 p.

VERMEREN Pierre, 2000, « Hautes études commerciales et dynamique sociale au Maroc et en Tunisie durant les années quatre-vingt-dix », in Geisser Vincent (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS Éditions, 193-205.